

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 18 AOUT 2025

FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (16)

Jean-Philippe STEFANINI (Président), Marie BARRIERE (départ à 23h20), Lucas BASSET (départ à 23h05), Valérie BERGER-CAPBERN, Dominique BRET (Secrétaire générale), Sylvine BROUTE (départ à 23h20), Chantal BURBAUD, Benjamin CLEMENT-AGONI (Trésorier), Pierre DELENNE, Céline DODIN, Rémi DUBOIS (départ à 23h10), Vincent FREY, Joël LE COZ, Joël POULAIN, Patrick ROBIN, Alix VILLAR.

Membres excusés / absents (3)

Rémi BAUDOT, André HERMET (pouvoir à Jean-Philippe STEFANINI), Sylvie MARCHESIN (pouvoir à Benjamin CLEMENT-AGONI).

Membre de droit

Marie-Violaine PALCAU (DTN).

Président de séance : Jean-Philippe STEFANINI - Secrétaire de séance : Dominique BRET.

Réunion tenue en visioconférence ; Début de la réunion à 20h35, quorum atteint de 18 voix sur 19.

1. Validation du compte-rendu du CD du 24 mai 2025

Le compte-rendu du Comité directeur du 24 mai est définitivement approuvé, à l'unanimité des présents.

2. Calendrier

Benjamin CLEMENT-AGONI présente les dossiers.

- **Calendrier 2026**

Au niveau de la CO pédestre, les votes électroniques pour valider définitivement les dossiers de candidatures (suite à expertise favorable des dossiers) sont entérinés :

- CFRS, CF MD et CFC du 8 au 10 mai par le club 6803,
- O'France du 27 juillet au 1^{er} août par le club 2508,
- challenge national des Ecoles de CO, CF relais de catégories, CF LD du 21 au 23 août par le club 8813 et le CDCO 70,
- CF Nuit, CF Sprint et CNE en octobre par le club 4201,
- Le club de Vervins (0207) a reporté sa candidature pour les Nationales Nord-Ouest à 2027 suite à des problèmes avec l'ONF.

Pour la CO à VTT, le dossier du club 6917 pour des Nationales les 19 et 20 septembre, non conforme (dossier non signé par la Ligue et le Comité Départemental, traceur devant suivre la formation TN CO à VTT, pas d'expert au sein du club, la personne mentionnée dans le dossier n'a aucun diplôme d'expert national) est renvoyé à la sous-commission -avec copie au CD et à la Ligue pour signature -, retour attendu pour le 15 septembre.

Les autres dossiers validés par vote électronique sont entérinés :

- CF Sprint et Nationale LD les 14 et 15 mars par le club 0705,
- CF MD et CFC les 18 et 19 avril par le club 4012,
- Nationale MD et CF LD les 13 et 14 juin par le club 5402.

Aucun dossier n'est en vue à ce jour pour la CO à ski.

En ce qui concerne les raids, 3 dossiers ont été reçus :

- Raid O'Bivwak les 23 et 24 mai par la Ligue AURA ?
- Grand Raid Altitude les 13 et 14 juin 2026 (nouveau raid) par le club 0503,
- Raid de la Vallée de la Blanche les 4 et 5 septembre par le club 0405.

Les 3 dossiers sont validés.



• Calendrier 2027

Comme l'an dernier, à ce jour, n'ont été reçus que des propositions pour les Nationales pédestres et la JEC ; aucune candidature pour les championnats de France.

- Nationales Nord-Ouest les 13 et 14 mars 2027 (report de 2026) par le club 0207,
- Nationales Nord-Est les 10 et 11 avril 2027 (sous réserve des dates de vacances scolaires) par le club 5703,
- Nationales Sud-Est les 3 et 4 juillet 2027 par le club 4204,
- JEC du 24 au 26 septembre 2027 plus Nationales MD et Mass Start par le club 3801 dans le Vercors,
- JEC du 8 au 10 octobre 2027 plus Nationales MD et LD par Cosma Events en partenariat avec le club 0504 à Ancelle.

Le Comité directeur valide les dossiers des Nationales NO et NE.

En ce qui concerne les 2 bons dossiers de la JEC, un expert event advisor (Mickaël BLANCHARD ou Philippe POGU selon disponibilités) va être dépêché pour répartir les dossiers.

Une proposition de transformation du dossier non retenu pour la JEC ainsi que de celui des Nationales SE en championnats de France sera faite aux clubs (les Nationales Sud-Est seront attribuées au dossier retenu pour la JEC).

Par ailleurs, une relance de l'appel à candidatures pour des Championnats de France avec retour pour le 15 octobre prochain va être envoyée.

3. Travaux des commissions

Le Président souligne la qualité des échanges dans les différentes commissions permettant d'élaborer des propositions d'évolutions soumises pour premier avis au comité directeur.

• Pratiques Sportives Pédestres

Le Président présente les réflexions et propositions de la sous-commission sur 3 sujets : le système des qualifications pour les championnats de France individuels ; les critères pour être autorisé à courir dans les différentes divisions du Championnat de France des Clubs ; la coupe de France des Clubs.

Par rapport au système des qualifications, suite aux insatisfactions – qualification sur une seule course à date variable selon les années et les ligues empêchant d'anticiper pour être disponible, quotas administratifs parfois insuffisants pour traiter tous les cas, niveau sportif pour se qualifier très disparate d'une ligue à l'autre, d'une catégorie à l'autre, définition par chaque ligue de la répartition des quotas sportifs d'où des politiques différentes, des orienteurs non qualifiés ayant un niveau bien supérieur à la dernière personne qualifiée dans la catégorie – révélant qu'il n'est pas garanti que ce sont toujours les meilleurs qui sont qualifiés (hormis les qualifiés d'office) et au constat d'un nombre non négligeable de qualifiés absents lors des CF (entre 20 et 30%), il est proposé afin de permettre aux meilleurs de participer et de simplifier le travail administratif pour établir la liste des qualifiés tout en conservant équité (pas plus de 2 heures de départs dans une catégorie, équilibre entre hommes et femmes) : la qualification automatique de tous les membres des groupes France (inchangé) ; la qualification des 10 premiers du CF de l'année N-1 (versus 5) ; la qualification en fonction du CN à une date donnée (par exemple 3 mois avant le CF) dont les modalités peuvent varier selon les catégories ; la qualification du 1^{er} des championnats de Ligue pour toutes les ligues, du 2^{ème} pour celles ayant plus de 650 licenciés, du 3^{ème} pour celles ayant plus de 1300 licenciés.

Les échanges questionnent le niveau CN à prendre en compte, les modalités CN à prendre en compte dans les différentes catégories, la nécessité d'un CN forêt et d'un CN sprint. Le comité directeur donne son aval pour que la réflexion se poursuive en vue d'un vote lors d'un prochain CD.

Par rapport aux critères CFC d'accession en N1 et N2 – expert et école de CO –, ceux-ci complexifient l'analyse des montées/descentes sans atteindre les objectifs souhaités vu la disponibilité des experts nationaux pour officier sur les événements nationaux et la dynamique des écoles de CO au regard de la participation au challenge national. Actuellement, il s'agit pour le CFC de l'année N+1 de disposer au 31 décembre de l'année N-1 d'un expert de niveau national, titulaire en activité ou stagiaire avec un ordre de mission pour l'année N ou N+1, certains experts n'intervenant que pour valider le maintien de leur club en N1 ou N2 sans réelle implication quand d'autres, multi-diplômés, assurent plusieurs missions dans l'année. Au niveau des écoles de CO, les critères de labellisation ne sont pas forcément représentatifs de la participation réelle des jeunes, la validation par la ligue étant plus une formalité administrative qu'un



contrôle de l'activité réelle, et le nombre de jeunes est problématique au vu des tailles très disparates des clubs. Les propositions de la commission pratiques sportives, dans un sens de simplification des critères, seraient :

- au niveau des experts, l'obligation d'un titulaire licencié lors du CFC N-1 ayant eu une mission dans l'année ou lors des 2 dernières ou un titulaire ou stagiaire missionné en année N, les multi-diplômés comptant pour chaque mission de nature différente accomplie ; la validation de ce critère par tout club organisateur d'évènements nationaux. Pour la N3, l'absence de remontées de l'activité des diplômés et des missions de stagiaires de la part de certaines ligues conduit à supprimer ce critère.
- au niveau des écoles de CO, se limiter pour N1 et N2 à une école de CO déclarée.

Les discussions conduisent à s'interroger sur les rôles comme organisateurs à prendre en compte. Les débats par rapport au critère école de CO laissent apparaître des positions divergentes, montrant la nécessité de revoir les critères de labellisation de celles-ci.

Au niveau de la coupe de France des clubs, face à la demande récurrente de certains clubs depuis des années, les membres de la sous-commission Classement sont d'accord pour son rétablissement sans parvenir à définir des modalités de calcul qui fassent consensus, certains étant pour la reconduction du calcul à partir du CN de chaque licencié du club dans 2 disciplines, d'autres estimant cela peu pertinent au regard de la taille des clubs d'autant que la disparité de taille entre les clubs s'accroît. Différentes solutions ont été examinées (plafonnement du nombre de licenciés pris en compte, utilisation de la valeur moyenne des scores individuels, cumul de valeurs moyennes dans toutes les catégories, introduction de points bonus prenant en compte l'implication des clubs dans la vie fédérale...) sans faire consensus.

- **Pratiques Sportives à VTT**

Des échanges entre les membres de la sous-commission ont conduit à évoquer : la création des catégories 75 et 80, la possibilité d'un stand dépannage, l'évolution des temps de courses. Ces points sont à préciser.

- **Calendrier**

Lors de la réunion en juin, un accord entre les membres de la sous-commission s'est fait pour le maintien des Nationales mais sans chercher à en avoir systématiquement une dans chaque zone chaque année. Par ailleurs, une réflexion a eu lieu sur le championnat de France de sprint, course complexe à organiser d'où l'idée de faire 2 compétitions : un CF Sprint toutes catégories (hors HD18-20 et HD21-35) avec finale directe (sans phase de qualification), ce CF serait maintenu lors du week-end du CNE ; un CF Sprint Elite avec qualification et finale sur un week-end, couplé avec un CF de KO Sprint avec une aide fédérale (DTN...) ; le CFRS restant couplé avec le CFC.

Les échanges ont questionné les risques dans le lancement d'une nouvelle compétition tant sur les aspects sportifs que financiers. La DTN se positionnera sur cette proposition d'ici la mi-septembre. Ce nouveau week-end de compétitions pourrait servir de sélections pour les courses internationales, sélections qui sont déjà organisées par la DTN.

- **Développement Territorial**

La commission a travaillé sur la question des zones blanches et fait des propositions d'aides financières et matérielles pour créer des clubs dans ces territoires. Les échanges montrent la nécessité de bien définir la notion de zone blanche, de vérifier si certaines propositions ne sont pas finançables par ailleurs (PSF...) et de centrer les propositions sur ce qui permet la création du club.

- **Jeunes**

La commission a réfléchi pour dynamiser les passages de balises de couleur. Le sujet étant passé en dernier en réunion, il n'a pas été possible d'en discuter sereinement. Les propositions seront examinées lors du prochain comité directeur.

4. Réclamations par rapport au CFC

Le Président souhaite que le Comité directeur se prononce sur les 3 réclamations reçues, le règlement des compétitions n'indiquant pas de jury contrairement aux réclamations pour les courses individuelles :

- COBF (6806) : demande de montée en N1 de son équipe 2 (l'équipe 1 en N1 ayant fait pm) en surnuméraire. Lors de la première analyse des critères, cette équipe était la dernière à pouvoir monter mais suite au réexamen du critère école de CO du club 0705, l'équipe 2 du COBF n'est plus qualifiable en N1. Le club argue que le réexamen des conditions des écoles de CO ne correspond pas à une décision du Comité directeur. 8 pour, 4 abstentions, 5 contre. Montée en N1.



- Balise 63 (6307) : demande de montée en N2, division incomplète. Le club, champion de France de N3 lors du CFC 2025, pensait pouvoir monter en N2 (arbitre national stagiaire au 31/12/2024, école de CO déclarée avec 8 jeunes avec un CN non nul au 1^{er} mai 2025) mais les documents école de CO ont été envoyés le 06/11 au lieu du 15/10, date limite de déclaration. Le club reconnaît ne pas avoir respecté le délai règlementaire et propose que le reclassement puisse être conditionné à l'impossibilité d'être sacré champion de France N2 en 2026. Dans le cas d'une réponse positive, cela pose la question de la montée de leur deuxième équipe de N4 en N3. 13 pour, 5 abstentions. Montée en N2 sans que l'équipe 2 monte en N3.
- Chantelle Sport Nature (0308) : demande de maintien en N3. Le club a terminé 21^{ème} mais à la première analyse, il n'y avait pas d'expert régional. Le club signale qu'un contrôleur régional stagiaire doit officier sur une course de CO à VTT le 11 octobre, course apparaissant comme servant de validation pour la formation des traceurs et contrôleurs régionaux, information inconnue de la FFCO. La Fédération n'a pas eu de retour de la Ligue pour savoir si le CCR stagiaire a été désigné avant le 31 décembre 2024. 16 pour, 1 abstention. Maintien en N3.

5. Site internet

Le Président présente la synthèse des travaux de la commission Numérique.

Suite au long silence d'Exalto par rapport à leurs capacités à traiter les sujets ne relevant pas de la partie Licences (calendrier, gestion compétitions...), une autre piste a été explorée avec Sport'N Connect ayant conduit à une proposition de leur part.

En conséquence, Exalto a été mis au pied du mur, s'est excusé et a enregistré le fait de traiter avec une autre structure. De ce fait, il est proposé que le site métier soit développé :

- par Exalto pour les parties gestion des structures et des licences, gestion des flux financiers et comptabilité, gestion des labels, cartothèque pour un montant TTC de 37 070€ par an (sur 4 ans, avec reconduction sur 4 ans possible) plus 26 640€ (en une fois) pour le développement du module Cartothèque ;
- par Sport'N Connect pour la gestion des événements (compétitions, animations, entraînements, stages, formations) et les parcours permanents d'orientation, le coût étant une quote-part sur les inscriptions payantes (minimum 1€ ou 5 % du panier par inscrit, frais bancaires inclus).

Les coûts sont encore en cours de négociation.

En ce qui concerne le site Vitrine, suite à l'appel d'offres, une dizaine de propositions ont été reçues. 3 ont été retenues pour compléter leur offre en travaillant sur les interfaces avec le site métier. Le montant prévisionnel est d'environ 15 000€ plus la maintenance.

Le Comité directeur valide la démarche avec 4 abstentions.

6. Points divers

- Le Président informe de l'appel à candidature pour les commissions du CNOSF. Il précise que celle des sports de nature a été remplacé par un groupe de travail.
- Le Président demande au Comité directeur de se positionner sur l'adhésion au COMOF. Cette structure, regroupant 13 pays ayant une ouverture sur la Méditerranée (sur 26 possibles), existe depuis 2010 et propose une compétition chaque année (5-6 nations participantes). La FFCO en est membre depuis 2015 mais sans que cela apporte quelque chose, une coopération autour de la formation semblant plus pertinente pour développer la CO dans ces pays. Le Comité directeur se prononce avec 9 voix pour et 6 abstentions pour un retrait du COMOF.
- Le Président souhaite une prise de position du Comité directeur sur la baisse de 18 % envisagée pour le budget des sports 2026 en appelant les licenciés à signer la pétition en ligne sur le site de l'Assemblée Nationale. Cette demande est validée à l'unanimité des présents.
- Le Comité directeur approuve à l'unanimité des présents les conventions avec les pôles pour la période 2025-2029.
- Le Comité directeur fait confiance à la commission Développement Durable pour l'affectation de la subvention MAIF de 1500€.

Fin du Comité directeur à 23h45.

